



## arnaque d'un appartement en colocation

Par **kyushen**, le **26/05/2009** à **15:04**

Bonjour, alors voila j'ai un petit problème.

J'ai louer un appartement sur Nogent sur marne en début du mois via un site de collocation. Sur l'annonce c"était écrit 60m carré avec sèche linge et lave linge ainsi qu'avec un balcon. Je suis arrivé dans l'appartement le jour même pour le prendre (j'étais dans l'urgence, je suis venue de rennes pour rechercher du travail) et là surprise:

- salon fermé à clef
- pas de lave-linge ni de sèche linge
- pas de balcon
- pas d'état des lieux qui à été effectuer
- reversement d'un chèque de 500E pour 40m carré ( sans le salon) ainsi que d'un chèque de 500E comme caution.
- et le pire... PAS DE BAIL, NI DE CONTRAT DE COLLOCATION QUI A ETE EFFECTUER!

C'est une personne d'environ 55 ans qui à achetez un appattement et qui à décider de le mettre en collocation.

Alors voila, j'ai 19 ans, pas trops d'argent ( dans 2 mois le compte est à 0) et en plus de ça la proprio se permet de faire visiter l'appartement à d'autres personnes pour le mois prochain pendant que je dors et sans mon autorisation.

500E pr 40m carré en banlieu sa fé un peu cher!

Alors, QUELS SONT MES DROITS?

Puis-je me permettre de l'attaquer en justice?

Mon collocatair m'a dit que je pouvais rester gratuitement dans l'appartement le mois prochain car elle n'a pas le droit de me mettre à la porte sans être passé par le tribunal! Est ce vrai? Si oui que devient le chèque de caution?

Comment se passe une procédure judiciaire?

Merci de votre attention!

Par **ardendu56**, le **26/05/2009** à **20:55**

kyushen, bonjour

Contactez d'urgence d'ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne.

Elle délivre un service d'information et de conseil offert au public et aux professionnels. Le conseil touche à toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement. Il est neutre, gratuit et indépendant.

L'ADIL du Val-de-Marne dispose d'un accueil permanent à Créteil et assure plusieurs permanences régulières dans différentes communes du département.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne intervient sur l'ensemble du département du Val-de-Marne.

Elle dispose d'un lieu d'accueil permanent à Créteil et tient des permanences régulières dans différentes communes.

Agence Départementale d'Information sur le Logement

48 avenue Pierre Brossolette

94000 CRETEIL

Sur RDV du lundi au jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 17 h

Tél. : 0820 16 94 94

Télécopie : 01 48 99 35 02

Si votre question est simple, l'ADIL lui apportera une réponse directement par téléphone. Si votre question est complexe, nécessite des développements importants ou de produire des documents, prenez rendez-vous avec l'un de nos juristes par téléphone ou en vous rendant à l'agence.

Bon courage à vous.